



Conseil d'Administration de Befimmo SA
Parc Goemaere
Chaussée de Wavre 1945
1160 Bruxelles

Bruxelles le 15 novembre 2013

Madame, Messieurs,

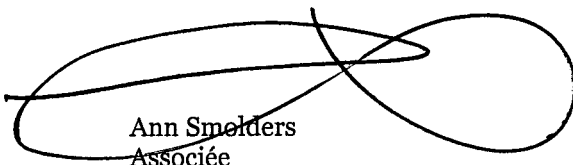
PricewaterhouseCoopers Enterprise Advisory cvba/srl ("PwC") a été nommée par Befimmo SA comme Expert Immobilier Indépendant le 11 janvier 2012.

Conformément à la Convention du 11 janvier 2012, PwC évalue une partie du portefeuille immobilier de Befimmo SA (10 actifs) dans le cadre de la valorisation trimestrielle telle que prévue à l'article 6, paragraphes 1er et 2ième de l'Arrêté royal belge du 7 décembre 2010 relatifs aux SICAF immobilières.


Dans ce cadre, la valeur d'investissement (arrondie) au 30 septembre 2013 des actifs analysés par PwC s'élève à 645.426.100 € (Six cent quarante-cinq millions quatre cent vingt-six mille cent euros).

Befimmo SA informe PwC qu'elle envisage une opération pouvant potentiellement générer une augmentation de capital et une émission d'actions nouvelles dans le courant du mois de décembre 2013.

Sur base des informations reçues de Befimmo SA sur l'évolution de ces 10 actifs et de leurs locataires depuis le 30 septembre 2013, et sur base de la situation du marché immobilier, de sa connaissance du marché, de ses propres analyses et calculs, PwC estime qu'au 15 novembre 2013 la valeur de ces 10 actifs n'a pas connu de fluctuation supérieure à 1% (à la baisse) par rapport au 30 septembre 2013. PwC considère dès lors, en application de l'article 30 (3^{ème} alinéa) de l'Arrêté Royal du 7 décembre 2010, qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une nouvelle évaluation.



Ann Smolders
Associée



Jean-Paul Ducarme
Director